

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2024-845

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,
VU la demande formulée par l'entreprise GAGNERAUD sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues rue de la Résistance à l'occasion de travaux pour la création d'un nouveau réseau haute tension,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 02 décembre 2024 au 06 décembre 2024,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera **par feux tricolores** du 02 décembre 2024 au 06 décembre 2024 :

- *Rue de la Résistance au carrefour de la rue Marcel Fauvel et de la rue François Guérin, au droit des travaux.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise GAGNERAUD.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-cinq novembre deux mil vingt-quatre

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

